



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 25 juin 2001

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 12 JUIN 2001

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 26 JUIN 2001

**Subvention aux associations sur proposition de l'Office Municipal
des Associations de Protection, Défense et Solidarité (OMAPDS)**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC, Maire

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Alain BAUDIN, M. Gérard NEBAS, Mme Nicole GRAVAT,
M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Guillaume JUIN, Mme Françoise
HALAT, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Luc DELAGARDE, M.
Joël RENOUX, M. Rodolphe CHALLET

Conseillers :

M. Jacques LAMARQUE, Mme Andrée CHAREYRE, M. Robert PLANTECOTE, Mme
Danièle GANDILLON, M. Michel GENDREAU, Mme Geneviève RIZZI, Mme
Catherine REYSSAT, Mme Annie COUTUREAU, Mme Marie-Edith BERNARD, M.
Bernard JOURDAIN, M. Gérard ZABATTA, M. Michel PAILLEY, Mme Valérie
UZANU, Mme Nathalie HIBERT, M. Amaury BREUILLE, Mlle Karen NALEM, M.
Alain GARCIA, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, M. Dominique
GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc
THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT, M. Stéphane TRONEL

Secrétaire de séance : Karen NALEM

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Rémy LANDAIS donne pouvoir à M. Gérard NEBAS.
Mme Catherine DEGUERCY donne pouvoir à Mme Danièle GANDILLON.
Mme Isabelle RONDEAU donne pouvoir à Mme Nicole GRAVAT.
Mme Christabelle CHOLLET donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.

Excusés :

Conseillers :

Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Louis EPPLIN

DELIBERATION D2012222001

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 juin 2001

Vie Associative/Jumelages

**Subvention aux associations sur proposition de l'Office Municipal
des Associations de Protection, Défense et Solidarité (OMAPDS)**

Monsieur Alain BAUDIN, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale, et sur avis de l'Office Municipal des Associations de Protection, Défense

Au titre de 2001 et dans la limite des crédits qui ont été ouverts au Budget, les subventions annuelles à allouer aux associations affiliées à l'Office Municipal des Associations de Protection, Défense et Solidarité (OMAPDS) (en complément des subventions soumises au CM du 1er avril 2001) ont été arrêtées aux montants figurant dans le tableau ci-dessous.

N°	ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS 2000		SUBVENTIONS 2001			
		FONCT 2000	*	CM du 1er avril	CM du 25 JUIN	*	soit en Euros
3583	AIRE Accueil, Info, Rencontre, Entraide	6 500 F		5 000 F	1 500 F	1 500 F	228,67
4349	Unicef	4 000 F			4 000 F		609,80
4362	Ass F 0 Consommateurs AFOC	--			2 000 F	2 000 F	304,90
8992	Secours Populaire	10 000 F	5 000 F		10 000 F	5 000 F	1.524,49
9074	Centre Info Droits de la Femme (CIDF)	--			6 000 F	6 000 F	914,69
16229	Ass. des Stomisés des Deux-Sèvres	2 000 F			2 000 F	2 000 F	304,90
18113	Ass. des Officiers de réserve	1 000 F			1 000 F	1 000 F	152,45
20418	Peuples d'Ici et d'Ailleurs	--			3 000 F	3 000 F	457,35
23356	Ass. deux sévrienne Combattants Volontaires	1 000 F		1 000 F	1 000 F	1 000 F	152,45
24314	Loisirs, Culture et vacances	1 000 F	1 000 F		2 000 F	1 000 F	304,90
25650	Combattants de moins 20 ans (section Niort)	--		1 000 F	1 000 F	1 000 F	152,45
	Humanophile	--			3 000 F	3 000 F	457,35
					36 500 F		5.564,39

* (dont subvention à caractère exceptionnel liée à un moment et/ou à une activité particuliers de l'association)

Pour obtenir le versement de la subvention de fonctionnement mentionnée, l'association doit avoir remis à l'Office Municipal des Associations de Protection, Défense et Solidarité, les rapports d'activités et financiers relatifs à l'année 2000 ainsi que le budget prévisionnel pour l'année 2001, qui lui ont été demandés.

Imputation budgétaire : 925.5119.6574 #03184

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire à verser les sommes ainsi définies.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour : 34
 Contre : 0
 Abstention : 9
 Non participé : 0

Pour le Maire de Niort
 Bernard BELLEC
 L'Adjoint Délégué

Alain BAUDIN